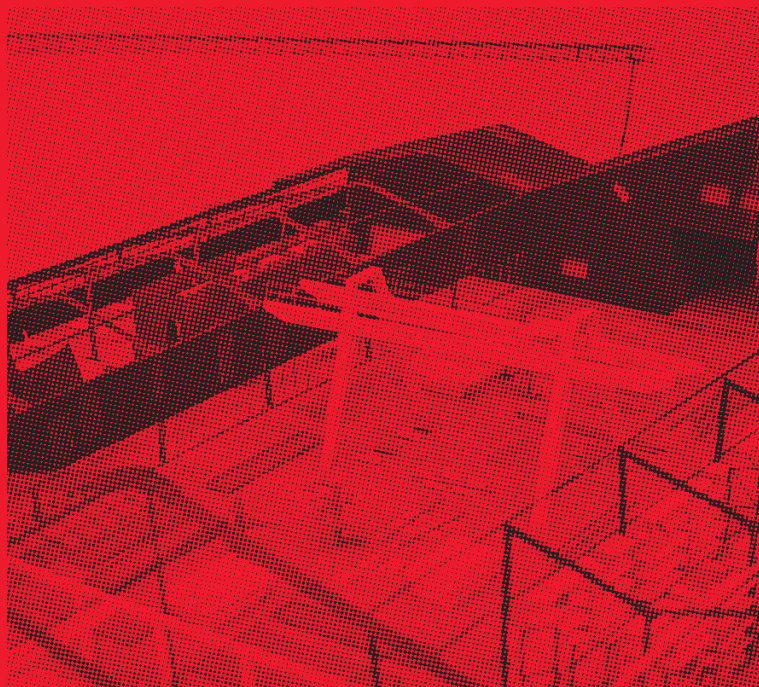


# HMONP

## Habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre





# Sommaire

04. Objectifs de la formation

05. La formation HMONP  
à Versailles

07. Calendrier

08. Intervenant.es

08. Conditions d'inscription

09. Accès à la formation

09. La validation des acquis  
professionnels (VAP)

10. Composition du dossier

11. Accès

# Objectifs de la formation HMONP

## Objectifs de la formation

La formation à l'Habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP) a été mise en place à l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles en 2007.

Elle vise à former des professionnels maîtrisant « les règles et contraintes liées à la mise en œuvre personnelle du projet et (...) en capacité de les utiliser dans une démarche d'évaluation critique ».

L'objectif de l'école est de former des architectes capables de s'adapter aux situations et aux sujets les plus divers par une approche méthodologique structurée. Les différents modes pédagogiques proposés (cours théoriques, séminaires mensuels encadrés par les directrices et directeurs d'études, accompagnement de la mise en situation professionnelle) permettent aux architectes diplômé.es d'État (ADE) qui suivent cette formation de développer une grande flexibilité et une capacité d'adaptation au monde professionnel.

La formation HMONP contribue à ouvrir davantage l'école au monde professionnel. La parole y est donnée non seulement aux architectes, qui communiquent leur expérience ou présentent leurs travaux, mais aussi à des intervenant.es (économistes, comptables avocat.es, ...) qui ont d'autres domaines d'action mais accompagnent les premiers dans leur vie professionnelle, et la gestion de leur agence.

La formation accueille des architectes diplômés d'État, qu'ils aient ou non effectué leurs études en architecture à l'ÉNSA Versailles. Elle leur offre un cadre de travail privilégié centré sur la relation forte qui s'instaure avec les directeur.rices d'études et les tuteur.rices en agence. Ce cadre permet l'acquisition d'un socle substantiel de connaissances et d'expérience professionnelle nécessaire à l'exercice des différents métiers d'architectes.

# La formation HMONP à Versailles

**Le premier semestre comprend un tronc commun de trois blocs de cours théoriques magistraux, dans les domaines fixés par l'arrêté du 10 avril 2007.**

1. La responsabilité du maître d'œuvre
2. L'économie du projet
3. Les réglementations, normes constructives, usages

Au travers de ces trois domaines, les thèmes suivants seront abordés :

- Les responsabilités de l'architecte ; financière, juridique, sociétale....
- L'agence, la commande, la communication, les aspects règlementaires
- Les conditions d'exercices ; organiser, prospecter, gérer
- Les missions et contrats de maîtrise d'œuvre privée – publique
- Contextes et acteurs : comprendre, échanger, partager
- Le chantier

**A l'ÉNSA Versailles la formation s'organise autour de la mise en situation professionnelle et des séminaires mensuels, véritable accompagnement méthodologique.**

En effet, au cours du second semestre, le candidat ADE choisit son sujet de mémoire professionnel. Le choix du sujet est libre et découle souvent de préoccupations

personnelles rencontrées lors d'expériences en agence. Le travail est mis en perspective dans le cadre des séminaires mensuels.

Le travail personnel sur le mémoire est ponctué de moments d'échange de points de vue avec les autres ADE, en présence du -voire de plusieurs - directeurs. rices d'études dans le cadre des séminaires mensuels ; chacun bénéficie des questionnements et des expériences des autres ADE notamment liés à la mise en situation professionnelle. Ces séminaires mensuels permettent de faire la synthèse des notions apprises durant les cours et d'intégrer à la réflexion les expériences en agences. C'est dans ce cadre spécifique que les ADE structurent progressivement leur démarche professionnelle.

## Organisation de la formation

### Démarrage de la formation

*27, 28 et 29 septembre 2021*

3 journées intensives de lancement de la formation :

- Présentation de la formation
- Rencontre avec l'ordre national des architectes et la MAF
- Bim
- Introduction au jeu d'acteurs et témoignages de pratiques diverses sous forme de table-ronde

## Formation théorique

*Les samedis toute la journée (9h30-18h30) d'octobre à décembre par bloc thématique .*

- Gestion (4 séances)
- Chantier (4 séances)
- Economie générale et de la construction (2 séances)
- Maîtrise d'oeuvre privée et publique (2 séances)

*2 sessions intensives thématiques du 10 au 15 janvier 2022.*

- Droit : 11, 12, 13 janvier 2021
- Maîtrise d'ouvrage : 14 et 15 janvier 2021

## Séminaires mensuels

*Séminaire de démarrage : novembre 2021*

Cette première séance permet un premier contact avec la directrice ou le directeur d'études référent.e de chaque ADE notamment pour sa mise en situation professionnelle.

La période de MSP est évaluée en continu par les directeur.rices d'études qui vérifient régulièrement le suivi des objectifs du programme pédagogique initial défini entre l'ADE, la directrice ou le directeur d'études et le tuteur ou la tutrice en agence, et établissent une synthèse à destination du jury.

Les candidat.es, lors des séminaires organisés par les directeur.rices d'études, prennent toute la mesure des acquis professionnels et peuvent rédiger, dans des

conditions optimales, le mémoire professionnel soutenu devant le jury.

*De février à septembre*

Les séminaires mensuels sont encadrés par les directeur.rices d'études, un jour en semaine ou un samedi par mois (selon la directrice ou le directeur d'études) en séance de 4 heures.

Pas de séminaire en juillet et août.

# Calendrier

## Programme provisoire de la formation HMONP 2021 / 2022

Tous les cours se déroulent à l'ÉNSA Versailles

Jours	Septembre	Durée	Cours	Intervenants
27	9h30 - 18h30	8	Présentation HMO - Ordre des architectes Jeu d'Acteur	M.E. Nicoleau ; S. Chabert ; C. Leconte
28	9h30 - 18h30	8	Les assurances - Conséquences des lois sur l'architecture	MAF - C. Leconte
29	9h30 - 18h30	8	Témoignages - BIM	O. Giaume ; G. Desplaces ; A. Bengana ; F. Duchene
	<b>Octobre</b>			
9	9h30 - 18h30	8	Chantier 1 visio	M. Gresser
16	9h30 - 18h30	8	Gestion 1 présentiel	Y. Gilbert
23	9h30- 13h30 14h30 - 18h30	4 4	Gestion 2 visio Chantier 2 visio	Y. Gilbert M. Gresser
30	9h30 - 18h30	8	Chantier 3 visio	M. Gresser
	<b>Novembre</b>			
6	9h30 - 12h30	3	<b>SEMINAIRE 1</b>	Directrices & directeurs d'études
13	9h30 - 18h30	8	Gestion 3	Y. Gilbert
20	9h30 - 13h30 14h30 - 18h30	4 4	Gestion 4 Chantier 4 visio	Y. Gilbert M. Gresser
27	9h30 - 18h30	8	Chantier 5 + TD contrôle visio	M. Gresser
	<b>Décembre</b>			
4	9h30 - 18h30	8	Gestion 5 + TD contrôle	Y. Gilbert
11	9h30 - 17h30	7	Economie	C. Petit
	<b>Janvier</b>			
8	9h30 - 18h30	8	Economie de la construction	O. Legrand
10	9h00 - 18h00	8	Droit	M. Raoul ; B. Rabourdin
11	9h00 - 18h00	8	Droit	M. Raoul ; B. Rabourdin
12	9h00 - 18h00	8	Droit (4h00)- contrôle technique (4h00)	B. Rabourdin ; A. Eozenou
13	9h30 - 18h00	7,5	Maîtrise d'ouvrage privée	S. Weille-Euvé
14	9h30 - 18h00	7,5	Maîtrise d'ouvrage publique	P. Chotteau
15	9h30 - 12h30	3	Art oratoire	P. Deryck
		153		
5	<b>Février</b> 9h30 - 12h30	3	<b>SÉMINAIRE 2</b>	Directrices & directeurs d'études
19	<b>Mars</b> 9h30 - 12h30	3	<b>SÉMINAIRE 3</b>	Directrices & directeurs d'études
26	<b>Avril</b> 9h30 - 12h30	3	<b>SÉMINAIRE 4</b>	Directrices & directeurs d'études
21	<b>Mai</b> 9h30 - 12h30	3	<b>SÉMINAIRE 5</b>	Directrices & directeurs d'études
25	<b>Juin</b> 9h30 - 12h30	3	<b>SÉMINAIRE 6</b>	Directrices & directeurs d'études
3	<b>Septembre</b> 9h30 - 12h30	3	<b>SÉMINAIRE 7</b>	Directrices & directeurs d'études

# Intervenant.es

- Responsable pédagogique de la formation :  
Marie-Elisabeth NICOLEAU, Architecte, maître assistant titulaire à l'ÉNSA Versailles.
- Directrice d'études :  
Christine LECONTE, Architecte, Maître assistante associée à l'ÉNSA Versailles, Présidente de l'ordre national des architectes.
- Directeur d'études :  
Antoine RENAUD, Architecte DPLG.
- Directrice d'études :  
Laure SAMAMA, Architecte DPLG.
- Directrice d'études :  
Hyun Jung SONG, Architecte DPLG.
- Directeur d'études :  
Jean-François CHAVOIS, Architecte.
- Directeur d'études :  
Geoffrey DESPLACES, Architecte.
- Cécile BENOIT-RENAUDIN, Avocate
- François CHAUSSADE, Architecte, Directeur général de Sylvimco
- Patrick CHOTTEAU, Architecte et urbaniste en chef de l'Etat, secrétaire général adjoint de la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques MIQCP
- Fabien DUCHENE, Architecte, Maître assistant associé à l'ÉNSA Versailles
- Alexandre EOZENOU, Président directeur général de Qualiconsult
- Yann GILBERT, Expert-comptable, commissaire aux comptes
- Marine GRESSER, Architecte HMONP, directrice de travaux chez AREP
- Christophe PETIT, Enseignant d'économie à l'Université Paris Nanterre, conseil auprès des Comités Sociaux d'Entreprise et analyste financier dans l'immobilier
- Matthieu RAOUL, Avocat associé

## Conditions d'inscription

Pour vous inscrire vous devez :

- Etre titulaire d'un diplôme d'Etat en architecture

ou

- d'un diplôme équivalent de pays de l'Union européenne reconnu par l'ordre des architectes

ou

- d'un diplôme équivalent de pays hors Union européenne reconnu par l'ordre des architectes



# Accès à la formation

La mise en situation professionnelle (MSP) est obligatoire.)

Durée : 6 mois minimum à temps plein

Contrat : CDD, CDI

Date limite pour trouver une agence : février 2022

L'ADE doit être salarié.e dans une agence d'architecture. Une convention tripartite est établie entre l'École, l'ADE et la structure d'accueil.

L'ADE suit parallèlement les enseignements théoriques, pratiques et techniques organisés par l'École.

## La validation des acquis professionnels (VAP)

**Condition d'admission à la HMONP par la VAP : 3 ans d'expérience de maîtrise d'œuvre en agence d'architecture.**

Le candidat ou la candidate remplit un dossier détaillant son expérience professionnelle et les compétences acquises.

Une commission se réunit au mois de septembre pour examiner les dossiers de VAP et statue sur l'admission des candidat.es.

L'entretien n'est pas systématique mais peut-être demandé par la commission pour complément d'information sur le parcours professionnel du candidat ou de la candidate.

En cas de non validation des acquis, la commission peut proposer l'inscription du candidat.e en MSP.

# Composition du dossier

- Fiche d'inscription (en ligne sur [www.versailles.archi.fr](http://www.versailles.archi.fr) /rubrique Etudes/HMONP)
- Curriculum vitae
- Lettre de motivation (VAP uniquement)
- Copie carte d'identité ou passeport
- Copie carte vitale
- Copie du relevé de notes du Bac
- Copie du diplôme de master
- Assurance responsabilité civile

## Tarifs

- Plein tarif..... 630 euros
- Tarif réduit..... 389 euros  
*le tarif réduit s'adresse aux étudiant.es qui s'inscrivent pour la deuxième fois et qui ont validé les cours théoriques (ils ou elles doivent refaire une MSP et suivre uniquement les séminaires).*

## Renseignements

**Pour tout renseignement complémentaire sur la formation, ses contenus ou les modalités d'inscription veuillez contacter**

**Nadine Perrin, chargée de la formation HMONP**

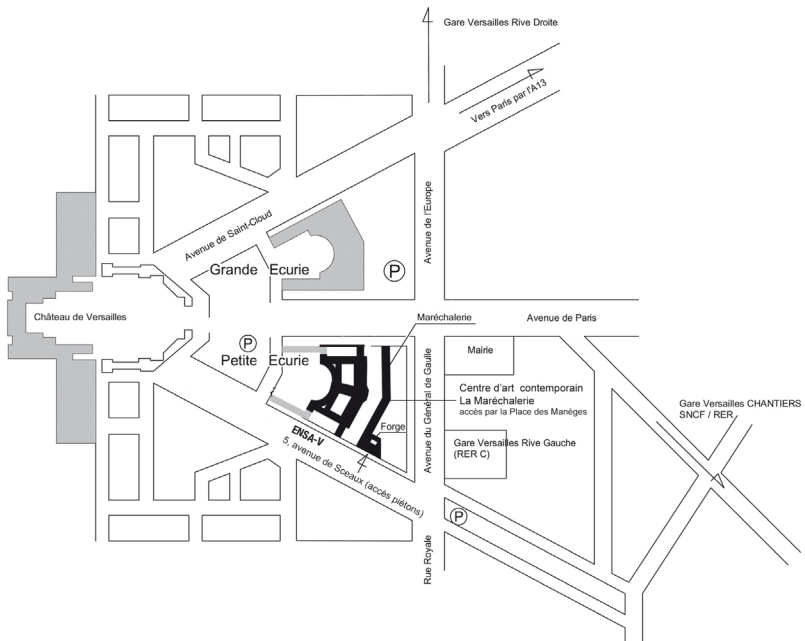
**tél. 01 39 07 40 97**

**[nadine.perrin@versailles.archi.fr](mailto:nadine.perrin@versailles.archi.fr)**

# Accès

L'Ecole dispose d'une entrée piétonne unique située au 5, avenue de Sceaux, ouverte de 8h à 18h30, équipée d'un contrôle d'accès.

<b>Train</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Gare de Versailles rive gauche (Paris Invalides RER C)</li><li>• Gare de Versailles rive droite (Paris-Saint-Lazare)</li><li>• Gare de Versailles Chantiers (Paris Montparnasse)</li></ul>
<b>Bus</b>	<i>Pont de Sèvres, ligne 171 de la RATP (arrêt avenue de Paris)</i>
<b>Voiture</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Autoroute A13, sortie Versailles-Château</li><li>• Autoroute A86, sortie Versailles-Château</li></ul>
<b>Stationnement pour les visiteurs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Parking du Château (Place d'Armes)</li><li>• Parking de l'avenue de Sceaux</li></ul>



**École nationale  
supérieure d'architecture  
Versailles**

**5 avenue de Sceaux  
78000 Versailles  
T +33 (0)1 39 07 40 00  
[ensav@versailles.archi.fr](mailto:ensav@versailles.archi.fr)  
[versailles.archi.fr](http://versailles.archi.fr)**